VOS FORMULES ET PRISES EN CHARGE EN DÉTAIL

Découvrez un contrat aux multiples possibilités, garanties et formules pour assurer à vos salariés et vous-même une mutuelle à la hauteur des exigences de votre métier.

Les remboursements mentionnés dans la grille s'appliquent dans le cadre du respect du parcours de soins coordonnés et sous réserve de déclaration d'un médecin traitant. Ils comprennent la part de la Sécurité sociale et interviennent dans la limite des frais réellement		Formule F2	Formule F3
engagés.		ı ntie supérieure à ce que proj	oose la CCN
HOSPITALISATION (y compris maternité et psychiatrie) en établissement conventionné	ou non		
Frais de séjour	175% BR	300% BR 😲	500% BR 😷
Honoraires praticiens adhérant à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée(1) (2)	195% BR	300% BR 😲	525% BR
Honoraires praticiens n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée ^{(1) (2)}	175% BR	200% BR	200% BR
Forfait journalier hospitalier	100% frais réels	100% frais réels	100% frais réels
Chambre particulière (secteur conventionné) y compris ambulatoire.	45 € / jour	75 € / jour 🛟	130 € / jour
Lit d'accompagnant (secteur conventionné).	45 € / jour	60 € / jour	130 € / jour
Allocation maternité ou adoption - par enfant (doublée en cas de naissances multiples)	100€ 😷	200€ 🛟	400€
SOINS COURANTS auprès d'un professionnel conventionné ou non			
HONORAIRES MÉDICAUX : consultations et visites			
Généralistes adhérant à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée(1)	100% BR	250% BR 😲	470% BR 😷
Généralistes n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée(1)	100% BR	200% BR 😲	200% BR
Spécialistes adhérant à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	195% BR	300% BR 😷	470% BR 😷
Spécialistes n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	175% BR	200% BR	200% BR
HONORAIRES MÉDICAUX : actes de spécialités et de petite chirurgie (réalisés en cabinet)			
Praticiens adhérant à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée ⁽¹⁾	150% BR	250% BR 🛟	470% BR 😷
Praticiens n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée(1)	130% BR	200% BR 😷	200% BR
HONORAIRES DE RADIOLOGUES : actes d'imagerie et d'échographie			
Praticiens adhérant à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée(1)	100% BR	250% BR 😲	470% BR 🕻
Praticiens n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée(1)	100% BR	200% BR 😲	200% BR
HONORAIRES PARAMÉDICAUX : infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, prothésistes - orthésistes	100% BR	250% BR 😷	300% BR 🤇
CONSULTATIONS DE PSYCHOLOGUES remboursées par la Sécurité Sociale (dispositif Mon soutien psy) Dans la limite de 12 séances par année civile et par bénéficiaire	100% BR	100% BR	100% BR
ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE	100% BR	250% BR 🛟	300% BR 🕻
MÉDICAMENTS : tous les médicaments prescrits remboursés par la Sécurité sociale (y compris les honoraires de dispensation)	100% BR	100% BR	100% BR
TRANSPORT SANITAIRE pris en charge par la Sécurité sociale : ambulance, taxi conventionné, hors SMUR ⁽³⁾	100% BR	100% BR	100% BR
MATÉRIEL MÉDICAL (dispositifs médicaux, produits et prestations inscrits à la liste prévue à l'article L.165-1 du Code de la Sécurité sociale, à l'exclusion des dispositifs médicaux intégrés dans d'autres postes).	175% BR	200% BR	350% BR
DENTAIRE			
SOINS DENTAIRES remboursés par la Sécurité sociale : soins conservateurs, endodontie, prophylaxie b	oucco-dentaire, parodont	ologie	
Sans dépassement d'honoraires	100% BR	200% BR	200% BR
Avec dépassement d'honoraires	150% BR	200% BR	200% BR
PROTHÈSES DENTAIRES 100% SANTÉ (telles que définies règlementairement)	100% frais ré	els dans le respect de limites de facturation	es honoraires า
PROTHÈSES DENTAIRES à tarifs maîtrisés ou à tarifs libres (remboursements plafonnés aux honoraires limites de facturation dans le cadre du tarif maîtrisé)	Dans la limi Au delà, re	te de 3 par an et par mboursement limité	bénéficiaire. à 125% BR
Prothèses (dents du sourire) ⁽⁴⁾ à tarifs maîtrisés ou à tarifs libres, y compris prothèses sur implants	250% BR	300% BR	550% BR
Prothèses (dents de fond de bouche) ⁽⁵⁾ à tarifs maîtrisés ou à tarifs libres, y compris prothèses sur implants	175% BR	300% BR 🛟	500% BR 🚭
Inlays-core à tarifs maîtrisés ou à tarifs libres	150% BR	300% BR 😷	500% BR 🚭
Inlays-onlays à tarifs maîtrisés ou à tarifs libres	150% BR	200% BR	250% BR
PROTHÈSES DENTAIRES non remboursées par la Sécurité sociale	150€ / an	320€/an 🛟	430€/an €
ORTHODONTIE			
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale (par semestre de traitement et par bénéficiaire)	250% BR	350% BR 🛟	450% BR
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale (BR reconstituée sur la base de TO90). Par semestre de traitement et par bénficiaire.	-	250% BR	350% BR
AUTRES ACTES DENTAIRES non remboursés par la Sécurité sociale			
Parodontologie (par an et par bénéficiaire)	-	200€ / an	300€/an
Implantologie (racine et pilier implantaire - par an et par bénéficiaire)	500€ / an	500€ / an	800€/an



Formule F1 Formule F2 Formule F3

Garantie supérieure à ce que propose la CCN

OPTIQUE (Remboursement limité à 1 équipement (2 verres et 1 monture) tous les 2 ans à compter de la date d'acquisition, sauf pour les moins de 16 ans ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue, auxquels cas la limitation est d'un équipement par an)

EQUIPEMENTS OPTIQUES 100% SANTÉ Adulte/Enfant	t (tels que définis règlementairement)
-----------------------------------------------	----------------------------------------

OOO CANTO	Verres quel que soit le niveau de la correction Prestation d'appairage et prestation d'adaptation de l'ordonnance en cas de renouvellement
100% SANTÉ	Prestation d'appairage et prestation d'adaptation de l'ordonnance en cas de renouvellement
◎◎◎ 100% SANTE	Monture

100% Frais Réels dans le respect des Prix Limites de vente

NTE MONTURE	100% Frais Reels dans la lifflite de 50 €		
EQUIPEMENT À PRIX LIBRE : Adulte/Enfant			
Deux verres simples	170€ 😷	200€ 🛟	320€ 🛟
Un verre simple et un verre complexe	225 € 😷	265€ 😲	460€ 😲
Deux verres complexes	280 € 🛟	330€ 😲	600€ 😲
Un verre simple et un verre très complexe	245 € 🛟	325 € 🛟	510€ 😲
Un verre complexe et un verre très complexe	300 € 😷	390€ 🛟	650€ 😷
Deux verres très complexes	320 € 😲	450€ 🛟	700€ 😲
Monture	80€	100€	100€
Prestation d'adaptation de l'ordonnance en cas de renouvellement	100% BR	100% BR	100% BR
LENTILLES prescrites remboursées ou non par la Sécurité sociale (y compris jetables). Lorsque le plafond du forfait est atteint, la mutuelle continue de rembourser 100% BR, remboursement Sécurité sociale inclus.	85 € / an	150€/an 💍	350 € / an
CHIRURGIE RÉFRACTIVE (par bénéficiaire)	600 € / oeil	700 € / oeil	1000 € / oeil

AIDES AUDITIVES Remboursement limité à un équipemement tous les 4 ans par oreille à compter de la date d'acquisition.

OOO THAS YOU	EQUIPEMENTS 100% SANTÉ (tels que définis règlementairement): adulte ou enfant	100
IND /o JANI		

100% Frais Réels dans le respect des prix limites de vente

EQUIPEMENT A PRIX LIBRE				
Aide auditive adulte à partir de 21 ans (par oreille)	60% BR* + 560 €	60% BR* + 600 €	60% BR* + 1000 €	
Aide auditive enfant jusqu'à 20 ans inclus ou personne atteinte de cécité (par oreille)	60% BR* + 560 €	60% BR* + 600 €	60% BR* + 860 €	
Accessoires (piles) remboursés par la Sécurité sociale	100 % BR	100 % BR	100 % BR	

AUTRES SOINS ET PREVENTION (les forfaits en euros s'entendent par bénéficiaire)			
Médecines douces : acupuncteur, chiropracteur, diététicien, ostéopathe, pédicure-podologue, psychologue, psychomotricien, tabacologue (sur présentation d'une facture originale)	30 € / séance Limite de 2 séances /an	40 € / séance Limite de 3 séances /an	50 € / séance Limite de 5 séances /an
Ostéodensitométrie osseuse (sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée)	-	-	100 € / an
Compléments diététiques non remboursés par la Sécurité sociale (sur prescription d'un médecin et présentation d'une facture acquittée)	-	-	60 € / an
Sevrage tabagique (sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée)	-	50 € / an 😷	100 € / an
Contraception féminine (sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée)	-	-	100 € / an
Vaccin antigrippal (sur prescription médicale et présentation d'une facture acquittée)	-	-	Frais réels limités à 70 €
Vaccins prescrits non remboursés (sur présentation d'une facture acquittée)	-	-	100 € / an
Tous les actes de prévention du contrat responsable	100 % BR	100 % BR	100 % BR

LES SERVICES +				
Tiers payant national Plan Santé	OUI	OUI		
Accès aux réseaux de professionnels de santé Itelis (opticiens, centres de chirurgie réfractive, chirurgiens-dentistes, audioprothésistes)				
Assistance Vie quotidienne				
Protection juridique médicale			OUI	OUI
Téléconsultation médicale illimitée				
Action sociale				
Catalogue de vacances « BTP Vacances »				

Définition BR: Base de remboursement de la Sécurité sociale sur laquelle est calculé le montant du remboursement. En secteur non conventionné, le tarif d'autorité ou le tarif en vigueur est appliqué (tarif forfaitaire très inférieur au tarif de convention).

(1) Dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée au sens de l'article L871-1 du Code de la Sécurité sociale : OPTAM (option pratique tarifaire maîtrisée) ou OPTAM-CO (option pratique tarifaire maîtrisée chirurgie et obstétrique). (2) Y compris la participation forfaitaire sur les actes lourds. (3) SMUR : Service Médical d'Urgence Régional : il s'agit d'une organisation régionale mettant à la disposition du SAMU une ambulance médicalisée permettant d'assurer les premiers soins et le transport d'un malade dans un service hospitalier.

(4) Dents du sourire : Il s'agit des dents n°15, 16, 17, 18, 25, 26, 27, 28, 35, 36, 37, 38, 45, 46, 47 et 48. *60% BR pour les assurés relevant du Régime Général et 90% BR pour les assurés relevant du régime Alsace-Moselle.

